



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Réé 5783**Chabbath Mévarkhim****Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants****1 HEURE**

1 heure d'étude Parents...

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire

**1 SOIRÉE**

Une soirée organisée chaque mois dans une

**1 TIRAGE AU SORT**

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 14, versets 12 à 18

PARACHA**Dans ces sept Psoukim, la Torah énumère les 21 sortes d'oiseaux interdits à la consommation.**

Rachi explique que **la plupart des volatiles sont Cachères**. La Torah ne cite donc que la minorité (les 21 sortes) qui ne l'est pas. Pour les mammifères et les animaux sauvages, par contre, la majorité n'est pas Cachère, et la Torah ne mentionne donc que la minorité qui l'est. Parmi tous les oiseaux non-Cachères, le *Passouk* 18 cite la '*Hassida* (cigogne). Pourtant, comme l'explique Rachi dans *Parachat Chémini*, son nom signifie "pieuse" et rappelle la **notion de 'Hessed** (bonté) ; et elle a été nommée ainsi car elle donne à manger à ses amies.

Nos Sages (dans la *Guémara Baba Métsia* du Talmud *Yérouchalmi*) qualifient les rats et les souris de *Récha'im*. Car, après avoir mangé dans le tas de blé qu'ils ont découvert dans une grange, ils appellent leurs amis pour manger avec eux.

Cela semble contredire ce que nous avons dit précédemment au sujet de la cigogne (elle est appelée pieuse car elle donne à manger à ses amis, ce qui est considéré comme de la bonté). Mais la différence, c'est

que les rats et souris **se nourrissent de ce qui ne leur appartient pas**. Le fait d'avoir eux-mêmes mangé du blé qui n'est pas à eux pourrait leur être pardonné (car ils le font pour survivre). Mais **pourquoi avoir incité leurs amis à voler** aussi ? C'est pourquoi ils sont appelés *Récha'im*.

Cela nous montre que lorsque nous faisons du bien, nous devons le faire **avec nos propres biens**. Pas avec ceux des autres.

Lorsque la '*Hassida* donne à manger à ses amies, elle **se prive d'une part de son propre repas** pour cela. Elle ne leur donne pas le repas de quelqu'un d'autre.

? Puisqu'elle est tellement gentille, pourquoi n'est-elle pas Cachère ?

Parce qu'elle ne fait du bien **qu'avec ceux qui sont de son espèce**. Aux autres, elle ne donne pas la moindre miette, même s'ils risquent alors de mourir de faim...

Cela nous montre **l'importance de faire du bien à toute personne qui en a besoin**. Et pas seulement à ceux qui pensent comme nous ou qui sont de notre communauté.



HALAKHA

Nous concluons ce Chabbath le mois de Av. C'est encore l'occasion de rappeler une *Halakha* importante mais peu connue, concernant les signes que nous devons adopter en **souvenir de la destruction du Beth Hamikdash**.

Le *Choul'han 'Aroukh* écrit que nos Sages ont institué que celui qui dresse une table pour les invités doit en **enlever un peu des aliments habituels**, et **laisser sur la table un endroit libre**, sur lequel il ne posera ni la soupière, ni les plateaux qu'on a l'habitude de poser.

Le *Michna Beroura* explique que cela s'applique **même s'il s'agit d'un repas de Mitsva** (*Brit-Mila*, mariage) et a fortiori s'il s'agit d'un repas amical qui n'est pas vraiment dans le cadre d'une Mitsva.

Toutefois, Chabbath et *Yom Tov*, il ne faut **rien diminuer**.

Lorsqu'on parle de diminuer, cela signifie qu'on ne sert pas à table tous les mets que l'on devrait apporter. Et on **enlève l'un des mets habituels** (cela peut même être un petit poisson, comme une sardine par exemple).

Au sujet de l'obligation de laisser un endroit vide, le *Michna Broua* explique qu'elle aide les invités à **prendre conscience qu'il manque quelque chose à table**. Car lorsque toute la table est pleine, on ne réalise pas qu'il y manque un aliment.

Le *Lévouch* ne parle pas de l'obligation de laisser un endroit vide à table. Et il semble qu'il pense que ce ne soit pas nécessaire pour rappeler la destruction du *Beth Hamikdash*, **tant qu'on n'amène pas à table l'un des aliments habituels**.

Par exemple, si on n'amène pas de boutargue sur une table tunisienne, les invités seraient étonnés, même s'il y a, par ailleurs, beaucoup d'autres mets. De même s'il manque du colorabi sur une table algérienne, ou de la tchouktchouka sur une table marocaine.

Rav Wozner explique que, dans un **repas du quotidien**, il n'est **pas nécessaire de diminuer** quoi que ce soit. Car cette *Halakha* concerne les grands repas, dans lesquels on cherche à servir un maximum de nourriture.

"Un repas pour les invités", c'est un repas où il y a de nombreux invités, et que l'on fait pour l'honneur de la famille ou pour une *Sim'ha*. Mais en semaine, il n'y a pas tout ce faste, et on peut donc **mettre à table tout ce qu'on a l'habitude de manger**.

De même, lorsqu'il s'agit d'un repas auquel des parents

invitent leurs enfants, il n'y a rien à diminuer. Car ceci fait partie des choses traditionnelles, habituelles, sur lesquelles les *Hakhamim* n'ont pas demandé de faire de signe rappelant le *'Hourban*.

Sur ce que le *Choul'han 'Aroukh* a dit quant à Chabbath et *Yom Tov* (on ne diminue rien ces jours-là), les commentateurs expliquent qu'il **en va de même pour le jour de Pourim**, puisqu'il y a alors une obligation de boire jusqu'à confondre Mordé'haï et Haman.

Toute l'année, on ne doit pas utiliser de vaisselle trop prestigieuse. Sauf le **soir de Pessa'h**, où il y a une **Mitsva d'utiliser la plus belle vaisselle possible**, en signe de liberté. Et il semble que même la vaisselle de Chabbath et *Yom Tov* ne doit pas être aussi belle que celle de Pessa'h.

Toutefois, le *Béour Halakha* dit qu'il faut vraiment réfléchir, car nous voyons que cette *Halakha* n'est pas du tout appliquée. Et il se demande pourquoi elle a été, à ce point, **négligée et oubliée**.

Le *Kaf Ha'haïm* tente d'expliquer cet "oubli", en disant que c'est seulement à l'époque des *Hakhamim* qu'on amenait les aliments successivement et dans un **ordre précis**. À ce moment-là, lorsqu'il manquait un aliment, c'était flagrant.

Le *Kaf Ha'haïm* dit que :

- bien que de nos jours, on n'applique plus la *Halakha* de ne plus apporter à table un des plats habituels... (car si on le fait, personne ne pensera que c'est lié à la destruction du *Beth Hamikdash*. En effet, de nos jours, les plats ne sont plus servis dans un ordre précis. Par conséquent, s'il en manque un à table, **personne ne pensera que c'est en raison de la destruction du Beth Hamikdash**. Soit on ne remarquera pas le plat manquant, soit on se dira qu'il manque pour une question de budget familial)
- ... on fera quand même attention à laisser libre un endroit de la table et à avoir l'intention, lorsqu'on le laisse, que ce soit en souvenir de la destruction du *Beth Hamikdash*.

Mais même sur cela, le *'Aroukh Hachoul'han* dit que, de nos jours, on ne sait pas vraiment ce que veut dire "laisser un endroit libre". On n'a pas, sous les yeux, l'image qui illustre cette *Halakha*.

Qu'il puisse l'être bientôt, de nos jours. Amen !



MICHNA

Cette *Michna* nous dit qu'Hillel avait l'habitude de dire qu'un **illettré ne peut pas arriver à craindre la faute**.

Pour réaliser la gravité de celle-ci, il faut un **minimum de connaissances**. Or l'illettré n'en a pas. Il dit ensuite que l'ignorant ne peut être 'Hassid. Il a une certaine conscience, et peut donc **craindre la faute**. Mais son manque de connaissances l'empêche de devenir 'Hassid. Hillel continue en disant que celui qui a honte ne peut pas apprendre.

Le *Roua'h 'Haïm* explique : "S'il n'a pas honte, il ne trébuchera pas dans ses connaissances. Car, grâce à ses questions, il atteindra la **vraie compréhension**."

C'est ce qu'indique le *Passouk* de *Michlé* qui dit qu'un sot ne cherche la connaissance qu'en dévoilant son cœur (cela signifie qu'en général, il ne cherche pas à apprendre ; mais s'il dévoile son cœur, c'est-à-dire qu'il reconnaît qu'il n'a pas compris ce qu'on lui a dit, cela prouve qu'il **cherche à apprendre**. Sinon, s'il a honte d'avouer cela, il reste sot et prouve qu'il n'a pas vraiment envie d'apprendre).

Hillel dit ensuite qu'un **maître trop sévère ne peut pas être un bon enseignant**. Le *Roua'h 'Haïm* explique : "Car

s'il s'énervé à chaque fois qu'on lui pose une question, on ne lui en posera plus, **par peur des cris et par honte**. Et même s'il donne finalement une réponse (après avoir crié) à celui qui lui a posé une question, ce dernier ne la retiendra pas. Il ne l'entendra même pas."

La *Michna* dit ensuite que celui qui multiplie les marchandises ne peut pas devenir un sage. Car effectivement, **s'il fait trop d'affaires, il y pense trop** et n'a donc plus de place, dans sa tête, pour la sagesse.

La *Michna* termine en disant : "Dans tout endroit où il n'y a pas d'hommes, **efforce-toi d'en être un**."

Le *Roua'h 'Haïm* explique cela d'une manière très originale : **parfois, il faut savoir s'isoler pour se retrouver** soi-même. Et là-dessus, Hillel dit : "Dans ta période d'isolement, où il n'y a pas d'hommes, fait en sorte de rester un homme. Ne te dis pas "Personne ne me voit, je peux faire ce que je veux." Car **Hachem voit tout**. Comporte-toi comme un homme, même dans les endroits où il n'y a pas d'autres hommes qui t'observent."

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "**Le stupide fait sortir tout son esprit. Et le sage vient derrière lui et le fait taire**."

Le *Métsoudat David* explique qu'un homme stupide, au moment de sa colère, fait sortir tout ce qu'il a au fond de lui. Il exprime à haute voix toute sa colère. Puis le sage arrive et, avec **quelques mots appropriés**, il réussit à le faire taire.

C'est aussi ce que Rachi explique : après que l'idiot ait déversé sa mauvaise humeur, le sage arrive ; et, par une réponse judicieuse, le fait taire.

Le *Ralbag*, quant à lui, explique qu'on ne parle pas ici d'un idiot qui exprime verbalement sa colère, mais plutôt d'un fauteur qui, sans aucune retenue, **satisfait toutes ses envies dès qu'elles se présentent** à lui. Il s'emporte pour un oui ou pour un non, et s'attire ainsi de **grands malheurs**.

Le sage, par contre, sait **maîtriser ses envies**, et ne pas les satisfaire dès qu'il les ressent. Il se donne un certain temps, pendant lequel l'envie va se calmer et où il va **réfléchir s'il est permis ou pas** de la concrétiser. Et si elle est mauvaise, il la fait taire.

Lorsque l'idiot donne libre cours à sa colère, le sage **sait ne pas répliquer**. Et l'idiot finira donc par se calmer (car, au bout d'un moment, il en aura marre de s'énervé tout seul).

Le *Malbim* explique que les pensées d'une personne sont influencées par son cœur ; et donc, la plupart du temps, par des choses qui ne sont pas bonnes (orgueil, jalousie, désir de vengeance etc...). Si on n'y met pas de frein, on agit selon elles, et donc mal.

Le sage domine son esprit, et ne le laisse pas être esclave du cœur.



CHOFTIM PROPHÈTES

Cette partie du texte nous raconte quelque chose d'incroyable : les *Bné Israël* **ne sont pas allés jusqu'au bout de la conquête** de la terre d'Israël, et ils ont laissé certaines villes indépendantes, tel que nous allons progressivement l'expliquer par la suite.

Le texte commence par nous décrire la **honte des tribus de Ménaché et Éfraïm**.

La tribu de Ménaché n'a pas fait ce qu'Hachem avait ordonné (prendre possession de son territoire) ; elle s'est contentée d'imposer des **impôts à tous les habitants de son territoire**, en les laissant vivre librement.

Quant à la tribu d'Éfraïm, elle s'est carrément installée parmi les habitants de sa région (Gazèr), sans même leur imposer d'impôts ; elle a fait avec eux une **alliance fraternelle**, alors qu'Hachem avait interdit cela (le *Passouk* avait dit : "Ils ne doivent pas rester installés parmi vous, de peur de vous faire fauter.")

De même, la tribu d'Acher **n'a pas pris possession de la ville de 'Ako** et de sa région. Elle s'est, aussi, simplement installée parmi ceux qui y habitaient déjà.

La tribu de Naftali, quant à elle, n'a pas non plus pris

possession de sa région. Elle s'y est aussi installée au milieu de la population, et l'a soumise à des impôts.

La tribu de Dan a commencé par prendre possession de sa région dans les montagnes. Elle s'apprêtait à descendre dans la plaine mais le Émori (qui y habitait) l'en a empêché. Puis il a même grimpé la montagne pour s'attaquer à elle. Et bien qu'elle soit constituée de grands guerriers, elle n'est **pas parvenue à les chasser**, et a appelé ses voisins (la tribu de Yossef) pour les aider.

Ils ont remporté la victoire, mais **ne sont pas allés jusqu'au bout** (hériter leur territoire). Ils se sont contentés de les soumettre à l'impôt, et **ont même dessiné le territoire** qui appartient à chacun d'eux.

Cette situation était très mauvaise aux yeux d'Hachem qui, comme nous le verrons au prochain chapitre, va **envoyer un ange** qui va reprocher aux *Bné Israël* leur attitude.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Chlomo Hamélekh nous enseigne : "Les mots du sage, **prononcés avec douceur**, sont acceptés." (*Kohélet* 9 :17)



LE CAS DE LA SEMAINE

En classe, Chim'on appelle Réouven, et **mime des grimaces** en montrant du doigt Gad.

QUESTION

Réouven doit-il regarder les grimaces de Chim'on ?

Réponse



Réouven ne doit pas regarder les grimaces de Chim'on qui dénigrent Gad. Le **mode de transmission ne retire rien de la gravité de la médisance**, qu'il soit écrit, oral ou par allusion.



HISTOIRE

L'histoire suivante nous a été racontée par Rav Elimélekh Biderman.

Il y a plus de 300 ans, *Rabbi* Chimchon Wertheimer était Rav de Vienne, en Autriche. Et il était **très apprécié par le roi** de ce pays.

Un jour, celui-ci lui a demandé : "Comment se fait-il que le peuple juif soit depuis si longtemps en exil ? Chassé, méprisé, poursuivi... Et il n'a toujours pas été sauvé. Pourtant, vous êtes les enfants de D.ieu ! Quelle est donc cette grande faute qui empêche votre délivrance ?"

Rav Chimchon a répondu que lorsqu'il y a plusieurs siècles, le **Temple a été détruit**, c'était à cause de la **jalousie, et de la haine gratuite**. Et cela n'est, malheureusement, toujours pas réparé...

Cette réponse n'a **pas trouvé grâce aux yeux du roi**. Cela lui semblait exagéré pour une telle sanction. Et il lui a ordonné : "Trouve-moi une raison meilleure que cela. Sinon, j'édicterai de **sévères décrets à l'encontre des Juifs de Vienne**."

Rav Chimchon a pâli et, vu la gravité de la situation, il a fait tout le nécessaire pour faire une *Chéélat 'Halom*, et obtenir ainsi en rêve la réponse à la question qui le tourmentait : "**Quelle raison donner au roi ?**"

La nuit, il a rêvé qu'il était au tribunal Céleste. Il y a raconté son entretien avec le roi, et on lui a confirmé qu'il avait donné la bonne réponse. Mais *Rabbi* Chimchon a dit : "Le roi ne l'a pas acceptée... Que puis-je lui dire ? !" On lui a répondu : "**Persiste dans ta réponse** et, du Ciel, on fera en sorte que le roi l'accepte."

Rav Chimchon a donc maintenu sa réponse, et a dit au roi qu'il n'y en avait pas de plus vraie. Le roi, insatisfait, a demandé un moment de réflexion.

Quelques jours plus tard, il a organisé une chasse avec ses serviteurs. Il leur a demandé de patienter, et leur a dit : "Laissez-moi chasser du gibier. Je reviens."

Mais comme il n'était **toujours pas revenu après un long moment**, les serviteurs ont pensé qu'il était rentré au palais par un autre chemin. Ils ont été l'y rejoindre mais ont constaté, à leur grande stupéfaction, qu'il n'y était pas.

De son côté, **le roi s'était tout simplement perdu**... A un moment, il y a trouvé une maison avec une *Mézouza* (car il se disait : "Les Juifs sont très accueillants"), il a été très bien reçu mais personne ne savait qu'il était roi (puisque'il était habillé comme un simple chasseur).

Le lendemain, le roi s'est levé. Il a chaleureusement remercié son hôte et s'apprêtait à retourner à Vienne. L'hôte lui a proposé de le **raccompagner jusqu'à l'entrée de la ville**, toujours sans savoir qu'il était roi.

Arrivé au palais, le roi a enlevé ses habits de chasse et mis ses vêtements royaux. Et il a demandé à ses serviteurs d'aller trouver le Juif qui l'avait raccompagné, et de **l'amener au palais**.

Lorsqu'il l'ont trouvé, le Juif a eu peur : que se passait-il ? Pourquoi était-il convoqué au palais de Vienne ?

Il y est cependant allé et le roi, qui portait maintenant la **couronne royale**, lui a demandé : "Me reconnais-tu ?" Le Juif a répondu : "Que votre honneur me pardonne, mais je n'ai **jamais eu le mérite de voir le roi** en personne..."

Le roi a souri et a dit : "Je suis l'homme que tu as si bien accueilli chez toi hier. Je voudrais te **récompenser largement**. Demande-moi ce que tu veux, et je te le donnerai."

Le Juif était pétrifié. Il a dit : "Je ne savais pas... J'espère ne pas avoir porté atteinte à l'honneur du roi..." Mais le roi l'a rassuré, et a réitéré sa proposition de lui accorder ce qu'il voulait : des champs, des vergers, une ville entière... Ce qui lui ferait le plus plaisir !

Le Juif a expliqué au roi qu'il gagnait sa subsistance en vendant certaines marchandises dans son village mais que, depuis quelque temps, un autre homme faisait la même chose que lui. Il considérait que cela portait atteinte à sa subsistance, et demandait donc au roi **d'interdire à cet homme de continuer son activité**.

En entendant cela, le roi a compris combien les paroles de *Rabbi* Chimchon étaient vraies. Le Juif aurait pu demander au roi tout ce qu'il voulait ; mais sa haine et sa jalousie l'ont amené à vouloir seulement priver son concurrent...

Nous sommes encore au mois de Av. Au lieu de jalouser notre prochain, essayons de lui faire du bien. Au lieu de le haïr, essayons de lui faire du bien. Et, avec l'aide d'Hachem, nous mériterons prochainement la délivrance finale. Amen.



Question

Yéhouda sort de chez Ikéa avec un **canapé qu'il vient d'acheter**. Étant volumineux et ne rentrant pas dans sa voiture, il le positionne sur le toit en l'attachant. Yéhouda est pressé, il ne **prend pas le temps de bien l'attacher** et une fois en route, le canapé se détache et tombe sur la route. Quelques instants plus tard, une voiture arrive et entre en **collision avec le canapé**, ce qui cause un accident et de nombreux dégâts à la voiture.

Yéhouda s'excuse et lui **propose un**

dédommagement, mais lui dit qu'il ne croit pas être dans l'obligation de rembourser les dégâts. Selon lui, il n'a pas lui-même posé le canapé sur la route, mais il y est arrivé seulement à cause de sa négligence. C'est donc un **dommage indirect qui ne le responsabilise pas**.

Le propriétaire de la voiture dit qu'une telle négligence le responsabilise sûrement de la **totalité des dégâts**.

GUEMARA

?

Yéhouda doit-il rembourser les dommages causés à la voiture ?

A toi !



● Baba Kama 2a, Michna

- Baba Kama 6a "Amar Abayé" jusqu'à "Hayinou Bor" (le deuxième)
- Baba Kama 28b "Métir Rav Hochaya" jusqu'à "Oupatour 'Al Hakélim"
- Birkat Chmouel Baba Kama chap.2 alinéa 2 depuis Véhiné
- 'Hazon Ich Baba Kama chap.14 alinéa 16

RÉPONSE

La *Guémara* nous enseigne qu'un objet posé sur un toit, qui est tombé avec un vent habituel et qui causé un dommage une fois arrivé à terre aura le statut du **type de dommage appelé "Bor"**. "Bor" est une appellation générale à toute chose qui **endommage par sa présence même dans le domaine public**.

Or, il est écrit dans la *Guémara* au sujet du "Bor" qu'il y a une règle spéciale (que nos Sages déduisent de la Torah et qui découle d'une logique divine pas forcément compréhensible et saisissable par l'homme), qui dit que **seulement un dommage physique/corporel sera pénalisable**, mais pas un dommage causé à des biens. Selon cela, il semblerait donc que le canapé posé sur la route ait le statut de "Bor" et que Yéhouda ne serait pas responsable des dommages causés à la voiture.

Cependant, le *Birkat Chmouel* prouve que même si d'après la stricte loi, il n'est pas responsable, et que le tribunal ne pourra pas l'obliger à payer, il a tout de même une **obligation vis-à-vis de D.ieu de rembourser** un tel dommage.

Seulement, le *'Hazon Ich* explique la preuve du *Birkat Chmouel* différemment, et il n'y a donc selon lui plus de source qui obligerait un homme à rembourser pour se rendre quitte vis-à-vis de D.ieu. Selon lui, il sera donc **totalelement exempt** de tout remboursement.

En résumé, d'après la stricte loi, Yéhouda est d'après tout le monde exempté de tout paiement. Par contre, pour se rendre compte quitte vis-à-vis de D.ieu, selon le *Birkat Chmouel*, il devra rembourser, et selon le *'Hazon Ich* non.

Responsable de la publication : David Choukroun **Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan**

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Rosembaum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com